

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;
- Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
- Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- Vu le décret n° 2018-642 du 20 juillet 2018 modifiant le décret no 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- Vu la délibération n° n°CA-26-11-2021-12 du Conseil d'Administration en date du 26 novembre 2021 portant avis favorable aux capacités d'accueil et aux modalités de recrutement en M1 pour l'année universitaire 2022/2023 ;
- Vu la délibération n° n°CA-17-12-2021-12 du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2021 portant avis favorable aux attendus pour réussir en M1 pour l'année universitaire 2022/2023 ;
- Vu la délibération n° n°CA-17-12-2021-13 du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2021 portant avis favorable au rôle et à la composition de la commission de recrutement en M1 pour l'année universitaire 2022/2023 ;
- Vu la délibération n° n°CA-17-12-2021-14 du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2021 portant avis favorable aux critères généraux d'examen des candidatures à l'entrée en M1 pour l'année universitaire 2022/2023 ;
- Vu la délibération n° CFVU 20220303\_04 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 3 mars 2022 relative aux dates de campagne des candidatures établissement pour entrer en Master 1 en 2022-2023

### **La présidente de l'université de Poitiers**

**Arrête, pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master en 2022-2023 :**

#### **Article 1 : capacités d'accueil et modalités de recrutement en M1**

Toutes les mentions de masters de l'établissement sont sélectives à l'entrée en master 1.

L'admission en 2022-2023, en première année des mentions de master dépend :

- Des capacités d'accueil fixées, par mention, pour l'année 2022-2023
- Des modalités d'examens des candidatures, selon l'une des trois procédures ci-dessous :
  - Admission sur dossier
  - Admissibilité sur dossier, admission sur entretien
  - Concours

Ces capacités d'accueil et modalités de recrutement ont été publiées sur le recueil des actes administratifs de l'établissement, et distinguent des modalités d'examen des candidatures en période « normale » et en période de crise sanitaire, ces dernières pouvant être différente des premières.

<https://www.univ-poitiers.fr/wp-content/uploads/sites/10/2021/12/Deliberation-n%C2%B0CA-26-11-2021-12-Capacites-et-modalites-recrutement-master-1-2022-2023-1.pdf>

## **Article 2 commission de recrutement**

### **2.1 composition**

La commission de recrutement sera à l'échelle du parcours ou de la mention, selon les modalités de sélection adoptées par le CA de l'établissement :

- Si la sélection est à l'échelle du parcours, la commission aura comme périmètre le parcours ;
- Si la sélection est à l'échelle de la mention, la commission aura comme périmètre la mention

Une même commission peut être commune à plusieurs parcours d'une même mention.

La commission de recrutement est composée, d'au moins trois membres : le ou les responsable(s) de la mention et au moins deux enseignants titulaires responsables de parcours type ou intervenant dans la formation. Elle prend ses décisions de manière collégiale.

Cette composition est arrêtée par le Doyen de chaque composante.

### **2.2 rôle de la commission**

La commission de recrutement apprécie souverainement les candidatures qui lui sont soumises et propose l'admission des candidats.

Les décisions de refus d'admission sont notifiées aux candidats. Les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus.

## **Article 3: constitution du dossier de candidature**

Le dossier de candidature est, pour toutes les mentions, constitué a minima des pièces obligatoires ci-après énoncées :

- Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours)
- Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel
- Un curriculum Vitae
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport

Pour certaines mentions, des pièces justificatives supplémentaires, facultatives ou obligatoires, pourront être exigées des candidats.es conformément au document annexé.

Aucun document autre que ceux listés dans l'annexe ne pourra être demandé aux candidats.

Tout dossier incomplet à la date limite de dépôt des candidatures sera irrecevable.

#### **Article 4 : période de candidature**

La période de candidature pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est fixée, pour toutes les mentions, **du vendredi 15 avril 2022 au lundi 9 mai 2022 23H59 (heure de Paris), date limite de dépôt des candidatures.**

La candidature est déposée uniquement par voie dématérialisée via la plateforme E-candidat : <https://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr/ecandidat/#!accueilView>

La publication des résultats est fixée **au plus tard le mercredi 15 juin 2022.**

#### **Article 5 réponses aux candidats**

Deux phases de réponses aux candidats sont organisées, dans l'ordre de classement des candidatures :

- une phase principale, dont la date limite d'inscription est le 8 juillet 2022,
- et une phase complémentaire comportant deux dates limites d'inscription :
  - le 18 juillet 2022 d'une part,
  - et le 26 août d'autre part. Le 26 août est la date limite finale d'inscription administrative de la campagne de l'université de Poitiers pour le recrutement en master 1.
- **Les candidats, qui ne respectent pas les démarches dans le calendrier perdent la place attribuée.**

Les démarches décrites ci-dessous seront différentes selon si le master (à l'échelle de la mention ou du parcours, selon les modalités de sélection adoptées par le CA) est considéré en tension ou non. Un master en tension est un master qui reçoit un nombre important de demandes au regard de la capacité d'accueil. La liste des masters en tension est jointe en *annexe 1*.

##### **5.1 phase principale**

- **Candidats concernés :**
  - Les candidats qui ont été reçus sur liste principale **au plus tard le mercredi 15 juin 2022 ;**
  - Les candidats classés initialement **sur liste complémentaire et qui intègrent, au plus tard le vendredi 24 juin à midi** la liste principale, suite à désistement volontaire de candidats sur liste principale.
- **Démarches à effectuer par les candidats :**
  - Ces candidats, **qu'ils aient, ou non, les résultats de leur année de licence, doivent, dans l'ordre :**
    - 1- Confirmer dans E-candidat, l'acceptation de la proposition,
    - 2- **puis s'inscrire administrativement entre le lundi 4 juillet midi et le vendredi 8 juillet 23H59. Le 8 juillet est la date limite d'inscription de la phase principale.**

- **Situation le 9 juillet**

Selon le constat de la situation au 9 juillet, soit le jour suivant la date limite d'inscription de la phase principale :

- **Pour tous les masters**, les candidats, qui ont reçu une réponse favorable au plus tard à la date du 24 juin 12h00, qui n'ont pas confirmé (via e-candidat) accepter cette place seront désistés.
- De plus, **pour les masters en tension**, tous les candidats qui ont confirmé via e-candidat, et qui ne sont pas inscrits administrativement dans les délais décrits au point 2 du 5-1 ci-dessus sont désistés.

## **5.2 phase complémentaire : en deux étapes**

La phase complémentaire est composée de deux étapes.

### **5.2.1 première phase complémentaire**

- **Candidats concernés :**
  - Les candidats qui ont reçu une réponse positive **entre le vendredi 24 juin 2022 12H01 et au plus tard le lundi 11 juillet 2022 à midi.**
- **Démarches à effectuer par les candidats :**
  - Ces candidats, **qu'ils aient, ou non, les résultats de leur année de licence, doivent, dans l'ordre :**
    - 1- Confirmer dans E-candidat, l'acceptation de la proposition,
    - 2- puis s'inscrire administrativement pendant l'une des deux périodes suivantes :
      - **Entre le lundi 4 juillet et le vendredi 8 juillet 23H59**
      - ou
      - **Entre le lundi 11 juillet midi et le lundi 18 juillet 23H59. Le 18 juillet est la date limite d'inscription de la première phase complémentaire.**

- **Situation le 19 juillet**

Selon le constat de la situation au 19 juillet, soit le jour suivant la date limite d'inscription de la première phase complémentaire :

- **Pour tous les masters**, les candidats, qui ont reçu une réponse favorable au plus tard à la date du 11 juillet 12h00, qui n'ont pas confirmé (via e-candidat) accepter cette place seront désistés.
- De plus, **pour les masters en tension**, tous les candidats qui ont confirmé via e-candidat, et qui ne sont pas inscrits administrativement dans les délais décrits au point 2 du 5-2 ci-dessus sont désistés.

### 5.2.2 deuxième phase complémentaire

- **Candidats concernés :**
  - Les candidats qui ont reçu une réponse positive après le **lundi 11 juillet 2022 12H01 et au plus tard le jeudi 21 juillet midi. Le 21 juillet midi est la date limite de notification des réponses aux candidats à l'entrée en master 1.**
  
- **Démarches à effectuer :**
  - Ces candidats, **doivent avoir obtenu leur licence, et, dans l'ordre :**
    - 1- Confirmer dans E-candidat, l'acceptation de la proposition,
    - 2- puis s'inscrire administrativement entre le **jeudi 18 août 2022 midi et au plus tard le vendredi 26 août 2022 à 23H59. Le vendredi 26 août est la date limite d'inscription administrative de la deuxième phase complémentaire, et la date limite finale d'inscription administrative de la campagne de l'université de Poitiers pour le recrutement en master 1.**
  
- **Situation le 27 août**

Selon le constat de la situation le 27 août, soit le jour suivant la date limite d'inscription administrative en master 1:

- **Pour tous les masters :**
  - Les candidats, qui ont reçu une réponse favorable au plus tard à la date du 21 juillet midi, qui n'ont pas confirmé (via e-candidat) accepter cette place seront désistés.
  - Tous les candidats qui ont confirmé via e-candidat, et qui ne sont pas inscrits administrativement au 26 août sont désistés.
  - Chaque place vacante (place sans inscription administrative) constatée au 27 août est susceptible d'être offerte à l'affectation d'étudiants ayant effectué une saisine officielle dans le cadre du droit à poursuite d'études (Cf point 6 ci-dessous)

### 6 confirmation de l'obtention du diplôme national de licence

Les candidats à l'entrée en master 1, qui sont actuellement en licence, mais ne disposent pas le jour de leur inscription en master, des résultats de leur licence doivent transmettre dès que possible, sauf empêchement signalé au service de scolarité du master, **au plus tard le 21 juillet 2021**, les documents attestant de l'obtention de la licence,. Via l'outil de dépôt des pièces justificatives en ligne ([https:// http://pjweb.appli.univ-poitiers.fr/](https://http://pjweb.appli.univ-poitiers.fr/)).

A défaut de production des résultats de licence, l'inscription en master 1 sera annulée.

### 7 délais et voies de recours

Les délais et voies de recours sont ceux de l'article R612-36-3 du code de l'éducation :

« Un étudiant titulaire du diplôme national de licence qui, au titre d'une année universitaire, n'a reçu aucune réponse positive à ses demandes d'admission en première année d'une formation conduisant au diplôme national de master peut saisir le recteur de la région académique dans laquelle il a obtenu son diplôme national de licence en vue de la mise en œuvre du troisième alinéa de l'article L. 612-6. A la condition qu'il existe au moins deux universités dans cette région, l'étudiant

doit justifier que ces demandes d'admission sont au moins au nombre de cinq, qu'elles portent sur des mentions définies par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur comme compatibles avec la mention du diplôme national de licence qu'il a obtenu, qu'elles concernent au moins deux mentions de master distinctes et qu'elles ont été adressées à au moins deux établissements d'enseignement supérieur. »

Ce recours doit être effectué dans un délai de 15 jours à compter :

- De la réception du dernier refus d'un établissement d'enseignement supérieur à l'une des candidatures dans une formation menant à un Diplôme National de Master.
- De l'obtention du Diplôme National de Licence lorsque celle-ci intervient après les notifications de refus de la part des établissements auxquels l'étudiant a adressé sa candidature

Aucune demande de recours ne sera examinée directement par les équipes pédagogiques des masters, ou la présidente de l'université de Poitiers.

### **8 dates d'inscription des étudiants autorisés à redoubler**

Les étudiants autorisés à redoubler par la commission de recrutement pourront s'inscrire, pendant l'une des périodes suivantes, sous réserve de vérification des conditions de place vacantes :

- A partir du **lundi 4 juillet midi jusqu'au vendredi 8 juillet 23H59**
- A partir du **lundi 11 juillet midi jusqu'au lundi 18 juillet 23H59**
- A partir du **jeudi 18 août 2022 midi et au plus tard le vendredi 26 août 2022 à 23H59.**

**Au-delà du 26 août**, au cas par cas, et sous réserve de nouvelle vérification des places vacantes, après avis de la commission de recrutement, des inscriptions seront autorisés pour les redoublants.

Fait à Poitiers, le 8 avril 2022

La présidente de l'université

Virginie LAVAL



Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

ANNEXE 1 : liste des masters en tensions et hors tension

M1

Université de Poitiers, année universitaire 2022-2023 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master

Master en tension

master hors  
tension

Nombre de Mention	Tension	Hors tension
<b>901 Droit</b>		
<b>DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b>		
Droit de la Recherche et Valorisation de l'Innovation		
Droit de la propriété intellectuelle		
<b>DROIT DES AFFAIRES</b>		
Contrats en Droit Français et Européen		
Droit de l'entreprise et des affaires-DJCE		
<b>DROIT DES ASSURANCES</b>		
<b>DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b>		
Droit de l'Aide et de l'Action Sociales et Collectivités Territoriales		
Droit de l'action et des responsabilités locales		
<b>DROIT DU NUMÉRIQUE</b>		
<b>DROIT DU PATRIMOINE</b>		
Droit de l'Activité Agricole et de l'Espace Rural		
Droit de l'Urbanisme et de la Construction		
Histoire du Droit et des Institutions		
<b>DROIT NOTARIAL</b>		
<b>DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES</b>		
Criminologie et Victimologie		
Droit et Justice Pénale		
<b>JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES</b>		
Carrières Judiciaires		
<b>SCIENCE POLITIQUE</b>		
Action Publique Territoriale		
Politique Internationale		
<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>		
Droit du Contentieux International		
<b>DROIT PUBLIC</b>		
Droit de la Commande Publique		
Droit de l'Action Publique		
Droit de l'Urbanisme et de la Construction		
<b>DROIT ET MANAGEMENT DES VINS ET SPIRITUEUX</b>		
Parcours Droit gestion et commerce des spiritueux		
<b>902 Sc eco</b>		
<b>MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE</b>		
<b>ECONOMIE APPLIQUEE</b>		
Evaluation des politiques publiques appliquée à l'emploi et la santé		
<b>903 IPAG</b>		
<b>ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>		
<b>904 SFA</b>		
<b>BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION</b>		
Génie Ecologique		
Paléontologie		
Ecologie, Evolutive		
Plantes et Société : Culture Durable, Paysage et Phytovvalorisation		
<b>BIOLOGIE-SANTE</b>		
Biologie Cellulaire, Génétique et Pathologies		
Microbiologie et Immunologie		
Neurosciences		
Physiologie, Physiopathologies et Pharmacologie		
<b>CHIMIE</b>		
Chimie Analytique et Qualité		
Chimie Organique pour le Vivant		
Chimie Verte, Catalyse et Environnement		
Qualité et Traitement de l'Eau		
<b>EUR INTREE (mention CHIMIE)</b>		
EUR Chimie Verte, Catalyse et Environnement		
<b>ENERGIE</b>		
Automatique et Energie Electrique		
Gestion de l'Energie		
<b>EUR INTREE (mention ENERGIE)</b>		
EUR Energie, Fluides et Interfaces		
<b>INFORMATIQUE</b>		
Conception Logicielle		
Logiciel et Big Data		
<b>EUR TACTIC (mention INFORMATIQUE)</b>		
EUR Software design and development		

Master en tension

master hors  
tension

Nombre de Mention	Tension	Hors tension
<b>INGENIERIE DE CONCEPTION</b>		
Génie Mécanique		
Ingénierie Biomécanique		
<b>EUR INTREE (mention INGENIERIE DE CONCEPTION)</b>		
EUR Mécanique des Solides		
<b>INGENIERIE DE LA SANTE</b>		
Essais Cliniques, Médicaments et Produits de Santé		
Génie Cellulaire		
Génie Physiologique, Biotechnologique et Informatique		
<b>MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS</b>		
Mathématiques Fondamentales et Applications		
Statistique et Données du Vivant		
<b>SCIENCES DE LA MATIERE</b>		
Ingénierie des Matériaux Hautes Performances et Développement Durable		
Physique des Matériaux		
<b>EUR INTREE (mention SCIENCES DE LA MATIERE)</b>		
EUR Sciences de la Matière		
<b>SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT</b>		
Hydrogéologie et Transferts / Hydrogeology And Transfers		
<b>EUR INTREE (mention SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT)</b>		
EUR Matériaux Minéraux / International Master in Advanced Clay Science		
<b>TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES</b>		
Objets Connectés		
<b>EUR TACTIC (mention TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES)</b>		
EUR Smart IoT		
<b>905 LL</b>		
<b>ARTS</b>		
Assistant Metteur en Scène		
Assistant Réalisateur		
Cinéma et Théâtre Contemporains		
<b>ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS</b>		
Bande Dessinée		
Littératures et Culture de l'Image		
Livres et Média : Edition, Commercialisation et Vie Littéraire		
<b>CINEMA ET AUDIOVISUEL</b>		
Ecriture et Création Documentaire		
<b>LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES</b>		
Multilinguisme, Traduction Appliquée et Economie Culturelle		
Négociateur Trilingue en Commerce International		
Jurilinguisme		
<b>LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES</b>		
Mondes Anglophones : dynamiques et pluralités culturelles		
Mondes Hispanophones : sociétés, arts et cultures		
<b>SCIENCES DU LANGAGE</b>		
Didactique des Langues et du Français Langue Etrangère et Seconde		
Linguistique, Langues et Corpus		
<b>906 SHA</b>		
<b>MIGRATIONS INTERNATIONALES</b>		
Acteurs et Institutions des migrations : du local à l'international		
<b>GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>		
GESTion et développement des Territoires en Transition		
<b>HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE</b>		
Expertise Historienne, Médiation et Valorisation de l'Histoire		
Histoire de l'Art, Patrimoine et Musées		
Mondes Antiques : Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie		
Mondes modernes et contemporains : histoire, institutions, culture		
<b>INFORMATION, COMMUNICATION</b>		
esDOC - Information, Documentation, Bibliothèque		
Web éditorial et stratégie UX		
<b>MONDES MEDIEVAUX</b>		
<b>MUSICOLOGIE</b>		
Musique : Recherche et Pratiques d'Ensemble		
Musique et Sciences Humaines		
<b>PHILOSOPHIE</b>		
les parcours débutent en M2		
<b>PSYCHOLOGIE</b>		
Criminologie et Victimologie		
Ergonomie et Psychologie du Travail		
Ingénierie en Psychologie du Comportement : Intégration Sociale et Prévention		
Psychologie Clinique Psychanalytique : Cliniques du Corporel et du Lien		
Psychologie et Neuropsychologie de l'Enfant et de l'Adulte : Langage, Cognition et Apprentissage		
Psychopathologie et Psychogérontologie : Approche Clinique, Cognitive et Comportementale		

Master en tension

master hors  
tension

Nombre de Mention	Tension	Hors tension
<b>SOCIOLOGIE</b>		
Méthodes d'Analyse du Social		
<b>ANTHROPOLOGIE</b>		
Etnographie et Ecritures Audiovisuelles		
<b>907 IAE</b>		
<b>COMMUNICATION DES ORGANISATIONS</b>		
<b>COMPTABILITE-CONTRÔLE-AUDIT</b>		
<b>CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL</b>		
<b>FINANCE</b>		
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>		
<b>INTELLIGENCE ECONOMIQUE</b>		
<b>MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL</b>		
Commerce International des Spiritueux (site de Segonzac)		
Site de Poitiers. Les parcours débutent en M2		
<b>MARKETING, VENTE</b>		
<b>909 FSS</b>		
<b>STAPS:ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET SANTE</b>		
Ingénierie de la Rééducation, du Handicap et de la Performance Motrice		
<b>STAPS:MANAGEMENT DU SPORT</b>		
Gestion des Organisations Sportives		
<b>911 IRIAF</b>		
<b>ACTUARIAT</b>		
SARADS - Statistique et Actuariat		
<b>RISQUES ET ENVIRONNEMENT</b>		
Management des Risques des Systèmes d'Information		
Management des Risques Industriels et Environnementaux		
<b>912 INSPE</b>		
<b>METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 1ER DEGRE</b>		
<b>METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 2E DEGRE</b>		
Allemand		
Anglais		
Education musicale		
Education physique et sportive		
Espagnol		
Histoire / géographie		
Italien		
Lettres		
Lettres/Histoire/Géographie		
Mathématiques		
Mathématiques/Physique/Chimie		
Philosophie		
Sciences Economiques et Sociales		
Sciences et vie de la terre		
Sciences physiques et chimie		
Sciences Industrielles de L'Ingénieur (SII) et sciences techniques industrielles (STI) (Lycées professionnels)		
<b>METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), ENCADREMENT EDUCATIF</b>		
<b>METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), PRATIQUES ET INGENIERIE DE LA FORMATION</b>		
Inclusion et Participation – Handicap, Difficultés, Dépendance		
Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Supérieur		
Formateurs d'Adultes, Accompagnement, Conseil		
Ingénierie, Médiation, e-Education		